

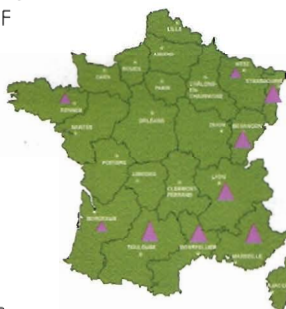


Vitrine du vitrage à isolation renforcée

Le groupement VIR (vitrage à isolation renforcée), qui rassemble, pour le bâtiment, les industriels Saint-Gobain, Glaverbel et Pilkington, vient de mettre en place un site Internet dédié à la découverte de ses produits. Il met notamment en avant les atouts liés à l'utilisation de la technologie VIR : confort, engagement dans le développement durable. Été comme hiver, le vitrage à isolation renforcée garantit jusqu'à 10 % d'économie d'énergie, assure des performances dans les domaines de l'acoustique, de la sécurité et de la protection contre les incendies.
www.vitragevir.fr

La certification se renforce

Cinq nouveaux constructeurs viennent d'obtenir la certification NF Maison individuelle démarche HQE. Le constructeur breton Bati Confort obtient simultanément la certification NF Maison individuelle et l'option démarche HQE. Les quatre autres constructeurs, déjà titulaires de la certification NF Maison individuelle, ont obtenu l'option démarche HQE : Maisons Claude Rizzon Alsace, Domus en Aquitaine, Maisons Claude Rizzon Méditerranée en



Languedoc-Roussillon et Olmière Construction en Midi-Pyrénées. Cette certification officialise l'aptitude de ces constructeurs à concevoir et à réaliser des maisons saines, confortables, économes et respectueuses de l'environnement. Désormais au nombre de quinze, ils sont contrôlés régulièrement à travers des audits et des vérifications de chantier.

www.constructeurs-nf.fr



Prévention des tuiles

Près de 85 % des rénovations de toiture sont engagées après la découverte des premières fuites, d'après une étude menée par le Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) à la demande de la FFTB (Fédération française des tuiles et briques). Marc Cherrier, président de la commission Tuile Terre cuite au sein de la fédération, explique : « Les particuliers, dans leur grande majorité, s'ils attachent une forte importance à la valeur de protection du toit, ne sont pas toujours sensibilisés à l'importance de l'entretenir. Pourtant, toutes les maisons avec un toit en tuiles terre cuite de plus de 35 ans devraient faire l'objet d'une vérification sérieuse. » La fédération rappelle également que 30 % des pertes de chaleur se font par le toit et que les réparations a posteriori sont plus coûteuses. La réfection d'un toit bénéficie (jusqu'en 2010) d'une TVA à 5,5 %, peut faire l'objet d'un crédit d'impôt de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et de subventions de l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat). Près de 8 millions de logements seraient concernés en France.

www.latuileterrecuite.com